

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), décembre 2022*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Otarie à fourrure du Nord

Callorhinus ursinus

Menacée

Critères d'évaluation A2bce; B2ab(iii,v)

Justification de la désignation

La population de cette otarie qui se trouve dans les eaux canadiennes du Pacifique provient d'un nombre limité de petites colonies de reproduction dans 3 îles de l'Alaska (87 %), 3 archipels de la Russie (10 %) et 2 îles de la Californie (3 %). Le nombre de petits nés chaque année, utilisé comme un indice de la taille de la population, a connu un déclin de 84 % en Alaska depuis 1950. Les déclins continus au Canada ont ralenti grâce à la croissance d'une nouvelle colonie dans une petite île volcaniquement active des Aléoutiennes et à la recolonisation d'une colonie disparue en Californie. Cependant, le nombre estimé d'individus matures présents en eaux canadiennes a encore diminué de 39 % au cours des 30 dernières années (1990-2020). Les causes du déclin démographique continu ne sont pas entièrement comprises, mais l'espèce est touchée par des menaces permanentes, notamment l'empêtrement dans des débris marins, la perturbation, la pollution, le déclin de la qualité de l'habitat et la disponibilité réduite de proies à cause des pêches et des changements climatiques.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2006. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010, et en décembre 2022.

Castor de montagne

Aplodontia rufa

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce rongeur fouisseur a une répartition limitée dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Par le passé, l'aire de répartition s'est contractée, et certaines sous-populations ont connu des déclins. L'espèce ne fait pas l'objet d'un suivi régulier, mais il n'y a pas de signes récents d'un déclin continu. La perte d'habitat due à l'exploitation forestière et au développement urbain se poursuit, et le compactage du sol causé par la machinerie lourde associée aux activités forestières, à la construction de routes et à l'installation de pipelines limite encore plus l'utilisation d'habitat autrement convenable. Parce qu'elle a besoin de microclimats humides et de basses températures ambiantes, l'espèce pourrait être particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Le potentiel d'immigration de source externe est limité par la courte distance de dispersion de l'espèce et par la présence d'habitat non convenable entre les populations du Canada et des États-Unis. L'espèce est évaluée comme étant « préoccupante », mais pourrait devenir « menacée » si les menaces ne sont pas renversées ou gérées efficacement.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1984. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001, en mai 2012, et en décembre 2022.

Rorqual à bosse

Megaptera novaeangliae kuzira

Préoccupante

Population du Pacifique Nord

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Bien que la population de cette baleine à fanons dans l'est du Pacifique Nord soit en voie de rétablissement, elle est toujours en péril. Cette population décimée par la chasse commerciale à la baleine a nettement augmenté depuis 1966, soit depuis que l'espèce est protégée par la loi. Les taux estimés d'augmentation de l'effectif dans les eaux de la Colombie-Britannique de 2004 à 2018 étaient de 4 à 8 % par année, et l'on estimait la population en 2018 à plus de 4 000 individus matures. Toutefois, cette population est confrontée à plusieurs menaces, notamment la mortalité due aux

collisions avec des navires et à l'empêchement dans les engins de pêche ou les débris, la perturbation sonore et les déversements toxiques. De plus, l'intensité de nombre de ces menaces continuera d'augmenter. La principale menace est la modification de l'écosystème causée par les vagues de chaleur marines, dont la fréquence et l'intensité devraient, selon les prévisions, s'accroître sous l'effet des changements climatiques. Les vagues de chaleur, susceptibles d'entraîner un déclin substantiel de l'espèce en réduisant fortement la disponibilité de la nourriture, peuvent exacerber d'autres menaces qui, collectivement, pourraient réduire considérablement la population en trois générations.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Les populations de l'Ouest de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord ont été considérées comme un tout et on été désignées « menacée » en avril 1982. Division en deux populations en avril 1985 (population de l'Ouest de l'Atlantique Nord et population du Pacifique Nord). La population du Pacifique Nord a été désignée « menacée » en 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2011. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Oiseaux

Grive de Bicknell

Catharus bicknelli

Menacée

Critères d'évaluation A2bce+3bce+4bce

Justification de la désignation

L'aire de reproduction de cet oiseau chanteur est maintenant largement restreinte aux forêts en régénération en haute altitude, dans des portions du sud du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que dans les montagnes adjacentes du nord-est des États-Unis. Selon les données de plusieurs relevés, le nombre de reproducteurs continue de diminuer de façon marquée, sous l'effet de la perte récente de sites de reproduction côtiers et d'anciens bastions de l'île du Cap-Breton. Les déclin devrait se poursuivre à cause d'une gamme de menaces : perte d'habitat d'hivernage boisé dans les îles des Caraïbes; répercussions de l'introduction de l'orignal au Cap-Breton et de rats non indigènes dans les aires d'hivernage; altération de l'habitat due à l'éclaircie précommerciale et à la conversion de forêts de sapins en plantations d'épinettes; conséquences des changements climatiques sur la composition des forêts.

Répartition QC NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Engoulevent bois-pourri

Antrostomus vociferus

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Comme de nombreux autres insectivores aériens, cet oiseau nocturne bien connu a subi un déclin à long terme de sa population au Canada. Cependant, une nouvelle analyse des données sur les tendances laisse croire que ce déclin n'était peut-être pas aussi grave qu'on le croyait lors de la dernière évaluation, et de nouvelles données donnent à penser que l'effectif pourrait maintenant être stable ou à la hausse. Il subsiste des inquiétudes découlant de la réduction d'insectes-proies, attribuée à l'utilisation continue de pesticides ainsi qu'à la présence d'autres menaces, comme la perte et la dégradation d'habitat et la hausse de la fréquence et de la gravité des ouragans le long des voies migratoires de l'espèce. Bien que l'effectif demeure relativement important, cette espèce risque de devenir « menacée » si les menaces ne sont pas adéquatement atténuées.

Répartition SK MB ON QC NB PE NS

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2009. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en décembre 2022.

Reptiles

Tortue luth

Dermochelys coriacea

En voie de disparition

Population de l'Atlantique

Critères d'évaluation A2bcde+3bcde+4bcde

Justification de la désignation

La population de l'Atlantique de cette grande tortue de mer longévive a connu un déclin abrupt, le nombre connu de femelles reproductrices ayant diminué d'environ 60 % en une seule génération (30 ans); ce nombre devrait encore diminuer de 50 % au cours de la prochaine génération. Les adultes font leur nid sur les plages de la grande région des Caraïbes, mais une proportion importante d'individus migrent en été pour se nourrir de méduses dans les eaux marines canadiennes de l'Atlantique. Cette espèce continue d'être menacée par les prises accidentelles et l'empêchement dans les engins de pêche, la pollution marine, l'exploitation des ressources côtières et hauturières, les changements climatiques, le prélèvement illégal d'œufs et le déclin de l'habitat de nidification.

Répartition QC NB PE NS NL Océan Atlantique

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 1981. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Division en deux populations en mai 2012. La population de l'Atlantique a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Tortue luth

Dermochelys coriacea

En voie de disparition

Population du Pacifique

Critères d'évaluation A2bcde+3bcde+4bcde

Justification de la désignation

La population du Pacifique de cette grande tortue de mer longévive connaît un effondrement depuis le milieu des années 1980, avec un déclin de plus de 80 %, déclin qui pourrait atteindre 96 % d'ici 2040. Les adultes font leur nid sur les plages de l'Indonésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Salomon et de Vanuatu, mais ils migrent en été dans le Pacifique Nord-Est pour se nourrir de méduses. Un petit nombre d'individus atteignent les eaux marines canadiennes du Pacifique. Cette espèce continue d'être menacée par les prises accidentelles et l'empêchement dans les engins de pêche, la pollution marine, l'exploitation des ressources côtières et hauturières, les changements climatiques, le prélèvement illégal d'œufs et le déclin de l'habitat de nidification.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 1981. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Division en deux populations en mai 2012. La population du Pacifique a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Poissons

Corégone de l'Atlantique

Coregonus huntsmani

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette espèce de poisson anadrome confinée aux eaux intérieures est endémique au Canada. Elle migrait autrefois entre des plans d'eau douce et l'océan Atlantique, mais est maintenant restreinte à trois lacs interconnectés dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'espèce est menacée par des poissons prédateurs introduits illégalement, des ouvrages de régularisation des eaux qui entravent les déplacements, l'altération des niveaux d'eau par les municipalités et le déclin de la qualité de l'habitat. Si ces menaces ne sont pas renversées, elles mèneront à la disparition de cette espèce canadienne unique.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000, en novembre 2010, et en décembre 2022.

Meunier de la cordillère***Pantosteus bondi*****Menacée**Critères d'évaluation B2ab(iii)Justification de la désignation

Au Canada, ce petit poisson d'eau douce a une aire de répartition limitée et fragmentée dans les bassins versants de la Thompson Nord, du bas Fraser et de la Similkameen, en Colombie-Britannique. La zone d'occupation est relativement petite, et le nombre de localités, relativement faible. La taille et les tendances de la population de ce poisson peu échantillonné sont inconnues. La qualité de l'habitat des bassins versants subit un déclin continu dû à la diminution de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau, qui résulte de la gestion de l'utilisation de l'eau et des changements climatiques, en particulier dans le bassin versant de la rivière Similkameen.

Répartition BCHistorique du statut

Le meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*) a été initialement évalué par le COSEPAC comme une seule unité et a été désigné « non en péril » en avril 1991. Division en trois populations en novembre 2010 : l'unité « populations de la rivière Milk » (menacée), l'unité « populations du Pacifique » (préoccupante) et l'unité « populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson » (non en péril). En décembre 2022, l'espèce anciennement considérée comme le meunier des montagnes a été divisée en deux espèces séparées, soit le meunier des plaines (*Pantosteus jordani*) (2 populations) et le meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*). L'unité initiale « populations du Pacifique » de 2010 du meunier des montagnes est maintenant connue sous le nom de meunier de la cordillère, et a été désignée « menacée » en décembre 2022.

Meunier des plaines***Pantosteus jordani*****Menacée****Population de la rivière Missouri**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D2Justification de la désignation

Cette population de petits poissons d'eau douce se trouve dans la portion sud d'une aire de répartition plus vaste de l'espèce dans les Prairies du Canada. Au Canada, son aire de répartition se limite à deux localités du bassin versant de la rivière Milk, dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, où elle est restreinte et s'est contractée au cours des dernières années. La taille et les tendances actuelles de la population sont inconnues. La qualité de l'habitat dans ce bassin versant subit un déclin continu dû à la diminution de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau, qui résulte de la gestion de l'utilisation de l'eau et des changements climatiques.

Répartition AB SKHistorique du statut

Le meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*) a été initialement évalué par le COSEPAC comme une seule unité et a été désigné « non en péril » en avril 1991. Division en trois populations en novembre 2010 : l'unité « populations de la rivière Milk » (menacée), l'unité « populations du Pacifique » (préoccupante) et l'unité « populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson » (non en péril). En décembre 2022, l'espèce anciennement considérée comme le meunier des montagnes a été divisée en deux espèces séparées, soit le meunier des plaines (*Pantosteus jordani*) (2 populations) et le meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*). L'unité initiale « populations de la rivière Milk » de 2010 du meunier des montagnes est maintenant connue sous le nom de meunier des plaines, population de la rivière Missouri, et a été désignée « menacée » en décembre 2022.

Meunier des plaines***Pantosteus jordani*****Préoccupante****Population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette population de petits poissons d'eau douce se trouve dans la portion nord d'une aire de répartition plus vaste de l'espèce dans les Prairies du Canada. Son aire de répartition est étendue, mais fragmentée, au sein du bassin versant de la rivière Saskatchewan, dans cinq affluents de l'Alberta et de la Saskatchewan. La qualité de l'habitat dans ces affluents est susceptible de subir un déclin continu dû à la diminution de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau, qui résulte de la gestion de l'utilisation de l'eau et des changements climatiques. Si ces menaces ne sont pas gérées efficacement, l'espèce pourrait subir un plus grand risque de disparition.

Répartition AB SKHistorique du statut

Le meunier des montagnes (*Catostomus platyrhynchus*) a été initialement évalué par le COSEPAC comme une seule

unité et a été désigné « non en péril » en avril 1991. Division en trois populations en novembre 2010 : l'unité « populations de la rivière Milk » (menacée), l'unité « populations du Pacifique » (préoccupante) et l'unité « populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson » (non en péril). En décembre 2022, l'espèce anciennement considérée comme le meunier des montagnes a été divisée en deux espèces séparées, soit le meunier des plaines (*Pantosteus jordani*) (2 populations) et le meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*). L'unité initiale « populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson » de 2010 du meunier des montagnes est maintenant connue sous le nom de meunier des plaines, population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson, et a été désignée « préoccupante » en décembre 2022.

Arthropodes

Marbré insulaire

Euchloe ausonides insulanus

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce papillon n'a pas été observé au Canada depuis 1908, et l'habitat qui lui convient est limité. Dans le passé, l'espèce était présente dans le sud de l'île de Vancouver et les îles Gulf adjacentes. Cette région a fait l'objet de rigoureux relevés des papillons, notamment de relevés ciblés de 2001 à 2008. Ces relevés ont été orientés par les récentes améliorations des connaissances sur l'écologie de l'espèce découlant d'études menées dans la petite population existante de l'île de San Juan, dans l'État de Washington. Une immigration de source externe est peu probable puisque la population la plus proche, celle de l'île de San Juan, est séparée du Canada par 15 km de mer libre.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce disparue du Canada avant 1910. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2010, et en décembre 2022.

Nécrophore d'Amérique

Nicrophorus americanus

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Il y a suffisamment d'information pour établir qu'il n'existe plus aucun individu vivant de ce coléoptère au Canada. En effet, l'espèce n'a pas été observée depuis 49 ans, malgré les éléments suivants : 1) cet insecte est de grande taille et facilement remarquable et reconnaissable; 2) le nombre d'entomologistes de terrain et de scientifiques de la communauté a décuplé, tout comme les études sur les coléoptères nécrophages; 3) l'espèce est attirée par la lumière, mais n'a pas été capturée au cours d'environ 300 000 nuits-pièges; 4) des activités de recherche ciblées ont été réalisées dans la région générale où l'espèce a été observée pour la dernière fois.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en novembre 2011. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Bleu insulaire

Icaricia saepiolus insulanus

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette espèce n'a pas été signalée à l'état sauvage depuis 1979, mais les activités de recherche sont insuffisantes pour qu'il soit possible de conclure qu'elle est disparue. Toute sous-population qui subsisterait dans l'aire de répartition historique n'occuperait qu'une très petite partie de celle-ci et serait probablement en déclin en raison de la diminution de la qualité de l'habitat associée aux plantes envahissantes qui supplantent les plantes hôtes indigènes.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012 et en décembre 2022.

Bourdon à tache rousse***Bombus affinis*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B2ab(iii); C2a(i); D1Justification de la désignation

Ce bourdon a déjà été présent depuis le sud de l'Ontario et du Québec jusque dans l'ouest du Nouveau-Brunswick. Des recherches ciblées intensives ont été réalisées dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce, mais celle-ci n'a pas été détectée depuis 2009. Les agents pathogènes transmis par les bourdons non indigènes et domestiqués ainsi que la concurrence exercée par ces bourdons seraient les principales causes du déclin initial de l'espèce et demeurent de graves menaces. En outre, la qualité de l'habitat continue de diminuer à cause de la modification des pratiques agricoles et de l'intensification du développement. Les changements climatiques représentent une autre menace continue. Ces menaces pourraient mener à la disparition de l'espèce au Canada d'ici les 10 prochaines années.

Répartition ON QC NBHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2010. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Hydropore de Bertha***Sanfilippodytes bertae*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Ce petit coléoptère aquatique est endémique au Canada. Il a été observé dans quatre sources et zones de suintement le long de bords de falaises escarpées ou de coudes de rivières, dans le sud de l'Alberta. De récents relevés ont révélé que l'habitat aquatique n'existe plus à deux sites. Le prélèvement d'eau et le piétinement par le bétail sont des menaces continues.

Répartition ABHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Porte-queue cendré***Satyrrium semiluna*****En voie de disparition****Population des Lacs-Waterton**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Ce papillon ne se trouve que dans un petit site du parc national du Canada des Lacs-Waterton, dans le sud de l'Alberta, qui se trouve à la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce, en plus d'être éloigné de tout autre site. La taille de la population est inconnue, mais celle-ci est très petite et a probablement connu un déclin dans le passé à cause de la perte d'habitat. La centauree maculée, plante envahissante, représente une menace continue qui réduit la qualité de l'habitat et la disponibilité de plantes nectarifères.

Répartition ABHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 2006. Division en deux populations en décembre 2022. La population des Lacs-Waterton a été désignée « en voie de disparition » en décembre 2022.

Porte-queue cendré***Satyrrium semiluna*****Menacée****Population de l'Okanagan et de la Similkameen**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Ce papillon se trouve dans moins de 10 sites isolés dans le sud de la Colombie-Britannique, où il atteint l'extrémité nord de son aire de répartition. La modification des régimes d'incendies et l'invasion de plantes non indigènes réduisent la qualité de l'habitat, et certains sites sont soumis à des pressions liées au développement. Ces menaces combinées pourraient réduire la taille de la population dans un avenir rapproché.

Répartition BC

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 2006. Division en deux populations en décembre 2022. La population de l'Okanagan et de la Similkameen a été désignée « menacée » en décembre 2022.

Mollusques

Alasmidonte renflée

Alasmidonta varicosa

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette moule d'eau douce de taille moyenne est confinée à 13 bassins versants très dispersés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Cette moule n'est jamais abondante dans les plans d'eau où elle se trouve. Grâce à des travaux de recherche supplémentaires, elle a été observée dans de nouveaux affluents et lacs, mais sa présence n'a pas été confirmée dans deux bassins versants précédemment identifiés. À l'heure actuelle, les eaux usées domestiques et urbaines de même que les effluents agricoles et forestiers constituent les plus grandes menaces pour cette espèce. Au nombre des autres menaces, on compte la dégradation de l'habitat, le développement résidentiel, la prédation, les espèces envahissantes, notamment la moule zébrée, dont la présence est maintenant confirmée dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean et qui devrait se propager aux systèmes adjacents abritant l'espèce. Le statut « espèce préoccupante » est maintenu pour cette espèce, mais pourrait devenir « espèce menacée » si les facteurs soupçonnés d'avoir un effet négatif sur sa persistance ne sont pas renversés ou gérés avec une efficacité démontrée.

Répartition NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2009. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Limace à grand manteau

Magnipelta mycophaga

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette limace de grande taille, qui mesure jusqu'à 80 mm de longueur, est endémique dans le nord du bassin du Columbia, dans l'ouest de l'Amérique du Nord. La moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce se trouve dans le sud-est de la Colombie-Britannique. L'espèce se trouve dans un habitat fragmenté, et elle est confinée à des microsites frais et humides dans les forêts de conifères qui poussent en moyenne et haute altitude. Malgré des recherches exhaustives, seules 22 sous-populations sont répertoriées dans l'aire de répartition canadienne de l'espèce. La fragmentation de son habitat continue de poser une menace, tout comme l'exploitation forestière, les déplacements de l'habitat, les sécheresses, les tempêtes et les inondations. L'espèce pourrait devenir « espèce menacée » si les menaces ne sont ni renversées ni gérées avec une efficacité démontrée. À l'heure actuelle, elle correspond presque aux critères de la catégorie « espèce menacée ».

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2012. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Plantes vasculaires

Collinsie printanière

Collinsia verna

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette plante printanière éphémère pousse dans des peuplements de feuillus clairsemés de la forêt carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. Elle a été récoltée historiquement dans seulement trois sites. Aucun individu n'a été trouvé au Canada depuis 1954, malgré les recherches réalisées dans les environs des occurrences historiques.

Répartition ON

Historique du statut

Aucune observation depuis 1954. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en décembre 2022.

Marah d'Orégon***Marah oregana*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i); D1Justification de la désignation

Au Canada, cette plante grimpante vivace longévive est présente dans seulement quatre sous-populations largement séparées, dans le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf adjacentes. Moins de 50 individus matures subsistent, et une production de semis a été observée dans un seul site. Des pertes d'habitat, de sous-populations et d'individus matures sont prévues dans l'aire de répartition canadienne de l'espèce. Les principales menaces sont le développement des quelques sites connus, les espèces exotiques et les phénomènes aléatoires pouvant toucher les quelques individus restants. Il s'agit d'une plante médicinale maintenue par certaines Premières Nations de la côte Ouest.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Arabette mince***Crucihimalaya virgata*****Menacée**Critères d'évaluation C2a(i)Justification de la désignation

Cette plante de prairie est en péril à l'échelle mondiale. Elle ne pousse que dans de petites zones, où sa population connaît un déclin en raison de menaces, dont les espèces envahissantes, la suppression des incendies, la modification des régimes de broutage, la fragmentation associée à l'agriculture et à la conversion des prairies en pâturages cultivés, et l'exploitation pétrolière et gazière, qui causent une diminution de la qualité de l'habitat.

Répartition AB SKHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1992. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Abronie à petites fleurs***Tripterocalyx micranthus*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette plante annuelle, tolérante à la sécheresse, pousse dans les complexes de dunes et de vallées de coulées/rivières dans les prairies. Sa population varie d'une année à l'autre, en fonction des conditions de germination et de croissance. Le réservoir de semences permet le maintien de la population durant les périodes de sécheresse, jusqu'à ce que les conditions environnementales déclenchent la germination. La stabilisation de l'habitat causée par la suppression des incendies, la modification des régimes de broutage, les changements climatiques et l'empiétement par des espèces envahissantes sont des préoccupations continues. Cependant, la découverte de sites additionnels, l'amélioration du suivi des sous-populations et un changement apporté à l'application des critères d'évaluation ont permis de faire passer le statut de l'espèce à une catégorie de moindre risque.

Répartition AB SKHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1992. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en décembre 2022.

Carex tumulicole***Carex tumulicola*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette plante vivace, caractéristique des prés mésiques à humides, est associée aux chênaies de Garry, qui ne se rencontrent que dans le climat semi-méditerranéen du sud-est de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. La population canadienne se compose de quelques milliers d'individus matures. Seize sous-populations ont récemment été découvertes, mais nombre d'entre elles comptent très peu d'individus. La principale menace pesant sur l'espèce est l'empiétement par des plantes herbacées non indigènes et indigènes ainsi que par des arbres et arbustes non indigènes. Compte tenu des changements apportés à l'application des critères d'évaluation, la population de l'espèce n'est plus considérée comme gravement fragmentée, ce qui a fait passer le statut de l'espèce à une catégorie de moindre risque.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2008. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en décembre 2022.

Mousses

Fissident appauvri

Fissidens pauperculus

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Cette mousse endémique en Amérique du Nord compte une seule localité isolée au Canada, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, où elle atteint la limite nord de son aire de répartition. Cette localité se compose de seulement quelques petites colonies regroupées dans une zone extrêmement petite (<6 m²), ce qui rend la population canadienne particulièrement vulnérable aux perturbations humaines et aux phénomènes tels que la chute d'arbres et l'érosion découlant de pluies localisées inhabituellement fortes.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2001. Réexamen et confirmation du statut en mai 2011 et en décembre 2022.

Lichens

Hétérodermie squamuleuse

Heterodermia squamulosa

Menacée

Critères d'évaluation C2a(i); D1

Justification de la désignation

Au Canada, ce lichen ne se trouve qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, dans les forêts anciennes de feuillus ou mixtes non perturbées qui ne présentent pas de signes d'exploitation forestière passée. La petite population canadienne (qui comprend moins de 550 thalles répartis entre 145 arbres hôtes connus) devrait connaître un déclin à cause des menaces. Celles-ci comprennent l'exploitation forestière, la construction routière et le développement résidentiel, qui mènent à la perte d'arbres hôtes ou à une ouverture du couvert forestier rendant l'habitat non convenable pour l'espèce. La pollution atmosphérique et l'agrile du frêne sont d'autres facteurs susceptibles de contribuer au déclin projeté.

Répartition NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en décembre 2022.

*Le rapport sur le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), population de l'Ouest et population des îles de la Madeleine, a été retiré, car la structure des unités désignables doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le rapport sur la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) a été retiré afin d'incorporer plus d'information sur les menaces. Le Grand Héron de la sous-espèce *fannini* (*Ardea herodias fannini*) a été considéré inadmissible à l'évaluation.

03/12/2022